

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 36 du 31 août 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 12 juin 2009 fixant la composition du groupe aérien embarqué en application de l'article 2 du décret n° 2009-687 du 12 juin 2009 relatif à l'indemnité spécifique de sujétions du groupe aérien embarqué.

Du 2 août 2017

MINISTÈRE DES ARMÉES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 12 juin 2009 fixant la composition du groupe aérien embarqué en application de l'article 2 du décret n° 2009-687 du 12 juin 2009 relatif à l'indemnité spécifique de sujétions du groupe aérien embarqué.

Du 2 août 2017

NOR A R M H 1 7 2 2 1 8 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 12 juin 2009 (JO n° 136 du 14 juin 2009, texte n° 11 ; signalé au BOC 27/2009 ; BOEM 420-0.6) modifié.

Référence de publication : JO n° 188 du 12 août 2017, texte n° 20 ; signalé au BOC n° 36/2017.

JORF n° 188 du 12 août 2017, texte n° 20